PLANÈTE • AGRICULTURE & ALIMENTATION

Derrière le label MSC, qui garantit des pratiques durables, peu de pêche artisanale

Une étude de l'association Bloom souligne que la majorité des produits certifiés MSC ne sont pas issus de la petite pêche côtière. Le label dénonce une vision « simpliste » du secteur.

Par Perrine Mouterde • Publié le 06 mai 2020 à 20h29

Article réservé aux abonnés

Un chalutier dans la mer du Nord, au nord de l'Angleterre, le 21 janvier 2020. WILLIAM EDWARDS/AFP

En achetant un poisson marqué de l'étiquette bleue du Marine Stewardship Council (MSC), les consommateurs font le choix de privilégier une pêche respectueuse de l'environnement. Mais savent-ils vraiment en quoi consiste cette pêche labellisée « durable » ?

L'association Bloom, dans une étude publiée mardi 5 mai dans la revue *Plos One,* montre que, dans la grande majorité des cas, ces produits labellisés sont issus de pêcheries *« industrielles »* pouvant avoir recours à des techniques telles que le chalut de fond ou la drague (paniers équipés d'une lame qui racle le sédiment). Pourtant, dans sa communication, le MSC, le plus grand label de pêche au monde, met en avant des images de petite pêche côtière, poursuit Bloom. *« Il y a un fossé entre la façon dont fonctionne le MSC et ce que le label raconte au public et aux décideurs, qui le considèrent souvent comme un indicateur ultra-crédible »*, souligne Frédéric Le Manach, son directeur scientifique.

Lire aussi | **Polémique autour du label « pêche durable »**

Créé en 1997 par le géant de l'alimentaire Unilever et le Fonds mondial pour la nature (WWF), le label MSC a vocation à lutter contre la surpêche. Pour être certifiée, une pêcherie doit garantir que les quantités pêchées ne compromettent pas la survie de l'espèce exploitée, que les techniques utilisées ne détruisent pas l'écosystème marin et que les navires se plient aux réglementations en vigueur.

L'organisation internationale à but non lucratif, basée à Londres, certifie, désormais, 15 % des captures annuelles mondiales, soit près de 40 000 produits, et le label est reconnu par les Nations unies comme un indicateur officiel visant à évaluer les progrès en matière de biodiversité.

« Il faut un label plus ambitieux »

Pour cette étude, Bloom a réalisé un travail exhaustif sur les 210 pêcheries ayant été certifiées entre mars 2000 et décembre 2017. A partir des rapports d'évaluation, elle a déterminé la répartition des captures en fonction du type d'engins actifs (tractés par le navire) ou passifs (statiques) et de la longueur des navires – plus ou moins de 12 mètres. *« Nous avons retenu ces deux grandes variables qui sont celles qui sont utilisées pour définir la petite pêche côtière »,* précise Frédéric Le Manach.

Frédéric Le Manach, association Bloom : « En légitimant les pires pratiques, MSC n'incite pas le secteur à se réformer. »

En parallèle, l'association de défense des océans a recensé les images présentes dans les rapports datant de 2009 à 2017 et sur la page Facebook du compte international de MSC : un corpus de 399 photos, pour lesquelles ont été déterminés, quand c'était possible, des zones de pêche, ainsi que des types et longueurs de navires.

Résultat, 83 % des captures certifiées par le MSC depuis 2009 sont issues de ce que Bloom qualifie de « grandes pêcheries industrielles », contre 7 % issues de la petite pêche côtière – les 10 % restants correspondant à une pêche intermédiaire. Pourtant, les engins passifs et les petits navires sont surreprésentés dans le matériel promotionnel utilisé : près de la moitié des images représentent des petits navires, et les deux tiers des engins passifs.

Selon l'association, ces derniers – comme les filets, les lignes, les casiers… – et les « petits » navires sont généralement considérés comme ayant une meilleure empreinte écologique, avec un impact minime sur les habitats marins et une faible consommation de carburant. Au contraire, le chalut de fond (un filet en forme conique remorqué par un navire) est décrit par l'Ifremer comme détériorant les habitats et les organismes posés sur le fond et manquant de « sélectivité », de nombreuses espèces non ciblées sont capturées.

« Il faut avoir un label beaucoup plus ambitieux, martèle Frédéric Le Manach. *Considérer que de la pêche au chalut profond peut être durable, ce n'est pas possible. En légitimant les pires pratiques, MSC n'incite pas le secteur à se réformer. »*

Une vision « binaire et simpliste »

Si le MSC ne conteste pas les chiffres avancés par Bloom, il considère que l'étude omet toute une partie du travail de l'ONG, moins visible mais essentielle : son action d'accompagnement, notamment des pêcheries artisanales, vers des pratiques plus durables. *« C'est un enjeu très important : elles représentent un tiers des volumes capturés dans le monde et 90 % des emplois,* assure Margaux Favret, responsable scientifique du MSC. *On a effectivement envie de les mettre en avant. »*

Surtout, le MSC dénonce une vision *« binaire et simpliste ». « Il est trompeur de présenter les bateaux de moins de 12 mètres comme vertueux et ceux faisant 40 ou 80 mètres comme mauvais : on ne peut pas déterminer la durabilité environnementale d'une pêcherie simplement en fonction de la taille du bateau ou du type d'engin utilisé »,* insiste Edouard Le Bart, directeur adjoint Europe du Sud et Afrique, Moyen-Orient et Asie du Sud.

Un point de vue partagé par le WWF. *« Il n'y a pas le bon pêcheur artisanal et le mauvais pêcheur industriel,* estime Ludovic Frère-Escoffier, responsable du programme Océans. *Un gros chalut peut prélever des ressources halieutiques dans une population en bonne santé, sans impact négatif sur les*

habitats et sans prises accessoires, alors qu'une pêche artisanale peut avoir des conséquences sur les écosystèmes côtiers. Il faut regarder au cas par cas. »

Le processus de certification critiqué

C'est d'ailleurs ce que fait l'organisation, qui a déposé depuis une vingtaine d'années 17 objections à des propositions de certification de certaines pêcheries, notamment parce qu'elle jugeait l'état des stocks insuffisant. Le WWF appelle aussi à poursuivre les efforts pour améliorer le processus de certification. Dans un communiqué publié le 1er avril, elle estime d'ailleurs que la dernière révision du référentiel du MSC n'apporte *« aucun progrès significatif »* et appelle le secteur de la distribution et les consommateurs *« à se détourner de certains produits labellisés MSC »*.

« Nous considérons que, à l'exception d'un certain nombre de pêcheries, le label MSC permet de dire que les ressources halieutiques sont issues d'une pêche durable, explique Ludovic Frère-Escoffier. *Et nous continuons à demander des améliorations. »*

L'organisation n'est pas la seule à avoir émis des critiques à l'encontre du MSC. Dès 2010, des scientifiques affirmaient, dans une tribune publiée dans la revue *Nature*, que l'écolabel ne *« tenait pas ses promesses »* et devait être *« radicalement réformé »*. Ils citaient le cas du colin d'Alaska, la plus grande pêcherie certifiée MSC au monde, dont le stock en mer de Béring avait diminué de 64 % entre 2004 et 2009. En janvier 2019, le Comité d'audit environnemental du Parlement britannique a encore demandé au label de *« renforcer ses standards de certification »* afin de *« s'assurer la confiance des consommateurs »* et de répondre aux critiques concernant, en particulier, la pratique de l'aileronnage de requins dans ses pêcheries certifiées.

L'association Bloom, elle, affirme *« ne plus croire du tout »* au MSC. *« La grande distribution et les Etats devraient prendre leurs responsabilités et ne plus s'abriter derrière ce label,* résume Frédéric Le Manach. *Ce devrait être à la société civile de définir ce qu'est la pêche durable, et non à un acteur privé. »*

Perrine Mouterde